

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal**Etude du préavis N° 03/2020**

Demande de crédit de CHF 622'000.-- TTC pour la réhabilitation de la STREL de la « Combaz » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Denges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Mme Petoud Danièle, Ecublens
MM. Bruchez Pierre-André, président-rapporteur, Denges
Borboën Michel, Lonay
Gallay Didier, Denges
Gränicher Christian, Denens

s'est réunie le jeudi 27 août à 19 heures dans les locaux de l'ERM pour examiner le préavis cité en titre.

MM. Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis. Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés pour répondre aux différentes questions posées par la Commission.

Constat et technique

La station de pompage de la « Combaz » de Denges a été construite en 1975 et a été prévue pour 25 ans environ, on a donc presque doublé cette durée de vie. D'après le « PAC Venoge » on peut rénover cette station à cet endroit et ainsi améliorer la qualité des eaux.

Le bâtiment est en bon état, la problématique c'est les macrodéchets qui perturbent le bon fonctionnement des pompes actuelles (selon photos du préavis).

L'objectif est de changer les pompes afin qu'elles soient mieux adaptées aux types de déchets actuels. Effectivement depuis la taxe aux sacs des déchets de WC, lingettes ou de graisse sont jetés dans les canalisations.

Actuellement beaucoup d'heures sont effectuées à l'ERM pour l'entretien de ces pompes.

Les travaux vont se dérouler en gardant en activité cette station le plus longtemps possible. Pour ce faire une pompe provisoire va être installée avant la mise en place de la pompe définitive.

L'objectif est d'aussi d'avoir des dessableurs afin d'éviter l'usure précoce des pompes.

Coûts

L'estimation des coûts est basée sur le rapport préliminaire du Bureau d'ingénieurs et correspond à ceux pratiqués pour des travaux semblables.

Les principaux coûts sont dus aux travaux de génie civil ainsi que des travaux d'appareillage (pompes, vannes, clapets et tuyaux).

Plan financier

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15% de l'ERM par un prélèvement sur le fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM sera accordée.

Répartition entre les communes

L'ouvrage est à la charge des communes d'Ecublens et de Denges. Ces dernières règleront leurs montants respectifs en une fois dès réception du décompte final de l'ERM.

Préavis de la Commission

Après discussion c'est à l'unanimité que la Commission a approuvé la demande du Comité de direction et est favorable à l'octroi du crédit demandé. En effet, ces travaux sont obligatoires après 45 ans de fonctionnement afin d'évacuer les eaux usées correctement.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

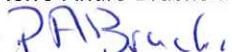
- vu le préavis N° 03/2020 du Comité de direction,
- lu le rapport de la commission chargée de son étude,

DÉCIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 622'000.-- TTC, pour la réhabilitation de la STREL de la «Combaz» et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la commune de Denges.
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président-rapporteur

Pierre-André Bruchez



Denges, le 2 septembre 2020